

# LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL EN ACTIONS

Michel Pélieu, Président du Département des Hautes-Pyrénées a réuni le 26 mai dernier les élus de la Commission Permanente afin de voter un ensemble d'aides et de dispositifs sur plusieurs de ses compétences. **Zoom sur certaines d'entre elles (liste non-exhaustive) soutenues par le Département :**

## SOLIDARITÉS SOCIALES

### UNE REVALORISATION SALARIALE POUR LES ASSISTANTS FAMILIAUX

Dans le cadre de ses missions d'Aide Sociale à l'Enfance, le Département assure la rémunération des assistants familiaux. Ces derniers hébergent à leur domicile un ou plusieurs enfants en situation difficile confiés à la collectivité.

Face à l'inflation et aux difficultés de recrutement du secteur, le Département a fait le choix d'une revalorisation des salaires et des indemnités des assistants familiaux.

- **112 291 € supplémentaires ont été engagés par le Département afin d'augmenter le traitement horaire et les différentes indemnités perçues par les assistants familiaux.**

### VACANCES EN FAMILLE : 80 FOYERS ACCOMPAGNÉS

Le Département et la Caisse d'Allocations Familiales accompagnent chaque année des familles en situation difficile en les aidant à construire un projet de vacances.

La préparation des vacances permet aux familles de renforcer leurs liens tout en travaillant sur la gestion d'un budget, la logistique du voyage, mais aussi l'utilisation de l'outil informatique pour réaliser certaines démarches. Une association conventionnée assure la réservation des séjours.

- **80 familles installées sur l'ensemble du territoire ont été sélectionnées dans le cadre de ce dispositif.**
- **25 000 € ont été attribués par le Département pour financer cette opération.**

# LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL EN ACTIONS

## FONDS D'AMÉNAGEMENT RURAL

Lors du vote du budget 2023, l'Assemblée départementale a voté l'attribution d'une dotation de **7,96 M €** au titre du **Fonds d'Aménagement Rural (FAR)**. Ce dispositif permet aux communes de moins de 2 000 habitants de financer une partie de leurs travaux d'aménagement.

### CANTON DES COTEAUX

Les communes du canton des Coteaux bénéficient d'une aide du FAR de **1 278 000 €** dont, à titre d'exemple :

- **22 500 €** attribués à la commune d'Aubarede pour réhabilitation énergétique de la salle polyvalente.
- **47 016 €** attribués à la commune de Castelnau-Magnoac pour des travaux d'aménagement du bourg centre.
- **22 500 €** attribués à la commune de Dours pour le busage et l'élagage rue des acacias et la plantation de 5 600 arbres dans la forêt communale.
- **22 500 €** attribués à la commune d'Oleac-Debat pour la restauration de la tour du village.

### CANTON DE LA VALLÉE DE LA BAROUSSE

Les communes du canton de la Vallée de la Barousse bénéficient d'une aide du FAR de **846 000 €** dont, à titre d'exemple :

- **20 000 €** attribués à la commune d'Arne pour la requalification du cœur du village.
- **19 900 €** attribués à la commune de Gembrie pour la rénovation du foyer rural et le remplacement des éclairages publics par des LED.
- **20 000 €** attribués à la commune d'Izaourt pour la construction d'un hangar communal.
- **20 250 €** attribués à la commune d'Uglas pour des travaux de voirie et d'élargissement du pont sur le chemin Cap de la Coste.

# LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL EN ACTIONS

## CANTON VAL D'ADOUR-RUSTAN-MADIRANAIS

Les communes du canton Val d'Adour-Rustan-Madiranais bénéficient d'une aide du FAR de 729 000 € dont, à titre d'exemple :

- **12 774 € attribués à la commune de Bazillac** pour la création d'une aire de jeux en centre bourg place de la Mairie et des travaux d'électricité.
- **24 000 € attribués à la commune de Laméac** pour la construction d'un minigolf.
- **20 000 € attribués à la commune de Vidouze** pour des travaux d'aménagement de la Mairie et d'un bar associatif.

## CANTON LOURDES 1

Les communes du canton de Lourdes 1 bénéficient d'une aide du FAR de 254 000 € dont, à titre d'exemple :

- **22 500 € attribués à la commune d'Aspin-en-Lavedan** pour des travaux en cœur de bourg (démolition Maison André et études géotechniques).
- **12 774 € attribués à la commune de Barlest** pour l'aménagement d'un parking à l'église et le remplacement des menuiseries de la Mairie.
- **20 250 € attribués à la commune de Poueyferré** pour des travaux de rénovation énergétique à la résidence Cancia.

## ENSEIGNEMENT

### ÉQUIPEMENT NUMÉRIQUE : UNE SUBVENTION POUR L'IUT DE TARBES

- **25 000 € de subventions ont été attribués à l'IUT de Tarbes** pour l'acquisition de matériel numérique.
- Ce projet concerne l'ensemble des départements de l'IUT. Il se traduit par la mise en place de plateformes d'enseignement liées au numérique 4.0 : logiciels de traitement, systèmes d'acquisition de données et de mesure, salles dédiées à la gestion et au traitement des données, cellules didactiques de robotique 4.0, cellule industrielle d'usinage.

#### CONTACT PRESSE :

Julien COURDESSES, Relations presse  
Tél. : 05 62 56 78 44 - [julien.courdesses@ha-py.fr](mailto:julien.courdesses@ha-py.fr)